



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE

# CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N°. 6/001

En application des dispositions de la loi du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme de certification

**ESCEM a.s.b.l.**  
**1, avenue des Terres Rouges**  
**L-4330 Esch/Alzette**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17021-1:2015**, la compétence pour effectuer la certification de systèmes de management référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **27 janvier 2024**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominiqne Ferrand  
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **27 janvier 2019**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004299